



## Parcoursup : les prochaines étapes après la clôture des vœux

Les lycéens avaient jusqu'au 12 mars au soir pour sélectionner leurs formations. Confirmation des vœux, examen des dossiers, propositions d'admission... plusieurs étapes séparent encore les futurs bacheliers de leur inscription dans l'enseignement supérieur. Le plus dur est fait ! Les candidats avaient jusqu'au 12 mars à 23 h 59 pour exprimer leurs vœux sur Parcoursup. Cette étape franchie, il ne s'agit pas de relâcher ses efforts : voici les prochaines dates-clés pour les futurs bacheliers et les étudiants en réorientation.

Les futurs bacheliers ont encore quelques jours (jusqu'au 2 avril) pour compléter leurs dossiers de candidature : le profil et la scolarité (avec les bulletins de notes de première et des deux premiers trimestres de terminale), ainsi que les « projets de formation motivés » pour chacun des vœux formulés.

Certaines formations demandent d'autres documents, par exemple un portfolio de dessins pour une école d'art, ou l'attestation prouvant que le questionnaire d'autoévaluation « droit » ou

« mentions de sciences » a été effectué, si le candidat postule dans lesdites formations. La rubrique « mes activités et centres d'intérêt » est facultative, mais utile : elle rend compte des compétences extrascolaires et de la personnalité de l'élève, qui peuvent le distinguer d'autres candidats.

C'est seulement une fois que la candidature est complète que le candidat peut – et doit – confirmer son vœu, avant le 2 avril à 23 h 59. Les vœux non confirmés ne seront pas pris en compte par Parcoursup.

Dans les jours qui suivent, les candidatures arrivent dans les établissements. Elles sont anonymisées. Une formation n'a pas connaissance des autres vœux qu'ont fait les candidats. Chaque formation classe les candidatures reçues en fonction des critères renseignés sur la fiche Parcoursup (attendus, importance accordée à certaines matières, fiche « Avenir » avec avis du conseil de classe sur le vœu exprimé par l'élève, etc.). Les commissions d'examen des vœux, protégées par le secret des délibérations, utilisent aussi des critères plus opaques, « moulinés » dans un algorithme qui leur est propre, qui intègre par exemple le niveau et le type de notation pratiqué par le lycée d'origine du candidat. Un manque de transparence dénoncé en février par la Cour des comptes.

Pour établir leur liste des candidatures admises, les formations doivent respecter certains quotas fixés au niveau national ou par le recteur de l'académie. Il s'agit notamment du nombre de places réservées aux bacheliers technologiques (en DUT) ou aux bacheliers professionnels (en BTS), ou bien du nombre de candidats hors académie admis dans chaque licence d'une université.

Durant cette période, les candidats ont tout intérêt à réfléchir à leurs priorités, afin de gérer de façon sereine les réponses des formations et leurs vœux en attente.

A compter du 19 mai, le candidat se connecte à son dossier Parcoursup, et découvre les réponses des formations : « oui », « non » (uniquement pour les formations sélectives) ou « oui si »

(uniquement pour les licences : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de remédiation). La procédure est suspendue durant la semaine des épreuves du baccalauréat.

Au premier jour, une grande partie des candidats seront confrontés à des décevants « oui – en attente ». Logique, puisque les « oui » seront concentrés chez les meilleurs élèves. Mais les candidats ne peuvent conserver au maximum qu'un « oui » ; ils ont cinq jours pour se décider. Ces renoncements vont permettre de faire progresser les files d'attente.

Inutile de se précipiter sur le premier « oui » venu s'il ne correspond pas à la formation préférée du candidat. Il est possible de « maintenir » cette proposition d'admission en parallèle de réponses « oui – en attente ». Pour aider chacun à prendre des décisions, Parcoursup indique le rang du

dernier candidat appelé en 2019. Attention : il est primordial de répondre à chaque proposition dans le délai indiqué (dégressif au fil du temps). Des notifications sont envoyées par SMS, par e-mail et par l'application Parcoursup afin de rappeler les distraits à l'ordre.

A noter qu'un « répondeur automatique » est proposé de manière facultative aux candidats. Il permet, pour ceux qui sont sûrs de leurs priorités, de classer ses vœux par ordre de préférence. La machine gère les réponses à leur place en acceptant la meilleure proposition d'admission reçue et en libérant les places dans les formations moins bien classées par l'élève.

Entre le 29 juin et le 1er juillet, les candidats doivent se connecter à leur dossier pour dire, parmi les vœux pour lesquels ils ont un « oui – en attente », lesquels les intéressent toujours. Une invitation à revoir ses exigences, en fonction du rang d'attente que le candidat a atteint.

Il est difficile d'anticiper l'évolution des listes d'attente, mais plus on avance vers la fin de la phase d'admission, plus les flux se stabilisent. C'est d'ailleurs pour accélérer le processus de libération des places que ce « point d'étape » a été instauré en 2019 par le ministère de l'enseignement supérieur.

Après les résultats du bac, le 7 juillet, les candidats qui ont donné une réponse définitive à une formation pourront procéder à leur inscription administrative, selon les modalités de l'établissement sélectionné.

Grâce au dispositif « meilleurs bacheliers », les candidats qui font partie des 10 % de meilleurs bacheliers de leur lycée (pour chacune des filières de bac), seront remontés en haut de la liste d'attente pour les vœux qu'ils auraient maintenus jusqu'à cette date sans obtenir de proposition d'admission.

A partir du 8 juillet, les candidats n'ayant aucune proposition d'admission peuvent solliciter grâce à leur dossier la Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de leur secteur. Cette dernière s'appuie sur les informations fournies dans l'onglet « Ma préférence » du dossier du candidat pour l'aider à trouver une place dans une formation adéquate.

Les candidats sans proposition d'admission ou déçus par les réponses obtenues en phase principale peuvent formuler, dès le 25 juin et jusqu'au 11 septembre, dix nouveaux vœux en « phase complémentaire » de Parcoursup. Seules les formations où il reste des places sont en lice dans le moteur de recherche de la plate-forme. Pour le reste, le principe de fonctionnement est identique. Les délais de réponse des formations, en revanche, sont plus courts.

Lire : Tout ce que vous devez savoir sur Parcoursup

Voir : Le calendrier et les dates-clés

Lire : Comment les universités vont classer les dossiers des candidats

Lire : Comment Parcoursup a transformé l'accès à l'enseignement supérieur

Lire notre entretien : Agnès van Zanten, sociologue : « Les élèves ne sont pas égaux dans la capacité à trier les informations »

Lire : La licence de droit, star de Parcoursup

Lire : Sur Parcoursup, les écoles d'infirmiers s'attendent à un nouveau raz de marée

Lire notre entretien : Marie Rose Moro, pédopsychiatre : « En matière d'orientation, beaucoup de jeunes disent regretter le double discours de leurs parents »

Lire : Etudes de médecine : L.AS ou PASS, deux voies, deux stratégies

Lire : « Pour ceux qui ne savent pas quoi faire » : à l'université, l'essor de diplômés pour étudiants indécis

Natacha Lefauconnier